



Date de dépôt : 11 décembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite de Darius Azarpey : Organisation et
financement de la manifestation « Genève Genève »

En date du 1^{er} novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

En 2023, la Ville de Genève a lancé un appel à projets pour l'organisation d'une grande manifestation estivale prévue en 2024, à savoir la fête « Genève Genève ». A la lecture du cahier des charges, il apparaît que l'apport public serait limité aux services mentionnés dans l'article 1, et qu'aucun autre financement direct ne serait alloué par la Ville. Cela a conduit à une faible participation de la part des professionnels privés, qui estiment que les autorités n'ont pas respecté le cahier des charges initial.

Par ailleurs, il a été mentionné que l'Etat de Genève ainsi que divers partenaires subventionnés comme Genève Tourisme ou la FASE ont contribué à cet événement, non seulement par des apports financiers, mais aussi par des services en nature (heures de travail des fonctionnaires, infrastructures, etc.). De plus, des inquiétudes ont été soulevées quant au bilan carbone de certaines infrastructures, notamment les structures d'échafaudage venues du Portugal.

A cet égard, je souhaiterais poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Quel a été l'apport financier exact de l'Etat de Genève pour la fête « Genève Genève », aussi bien en termes financiers que de services rendus en nature (heures de travail des fonctionnaires, infrastructures, etc.) ?*
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il détailler les montants de sponsoring en espèces et en nature fournis par des partenaires paraétatiques, tels que Genève Tourisme ou la FASE, qui reçoivent des subventions publiques ?*
- 3. Quelle a été la contribution totale de l'Etat au grand spectacle lacustre, notamment en termes de répartition des paiements entre la Ville, l'Etat et les partenaires comme Genève Tourisme ?*
- 4. Le Conseil d'Etat a-t-il réalisé une évaluation environnementale, notamment sur le bilan carbone des infrastructures utilisées, en particulier les structures d'échafaudage venues du Portugal ?*
- 5. Les conditions d'hygiène étaient-elles respectées par les restaurateurs sous les infrastructures étroites en échafaudages, et comment le SCAV a-t-il géré ces contrôles ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses éclaircissements sur cette question.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes aux différentes interrogations que contient la présente question écrite ordinaire :

- 1. Quel a été l'apport financier exact de l'Etat de Genève pour la fête « Genève Genève », aussi bien en termes financiers que de services rendus en nature (heures de travail des fonctionnaires, infrastructures, etc.) ?***

En préambule, il est à préciser que la fête « Genève Genève » est une manifestation de la Ville de Genève qui a fait l'objet d'un appel d'offres de cette dernière. L'Etat de Genève n'est pas partie prenante dans son organisation.

L'accompagnement assuré par les services de l'Etat dans le cadre de cet événement ne peut être chiffré, sachant que les activités ont été faites dans le cadre de leur mission. Les coûts facturables de l'engagement de moyens policiers spécifiques et extraordinaires, au sens de la loi concernant la facturation des frais de sécurité lors de manifestations, du 14 octobre 2016 (LFFSM; rs/GE F 3 17), se sont élevés à 365 850 francs, dont tout ou partie peut faire l'objet d'une exonération.

- 2. Le Conseil d'Etat peut-il détailler les montants de sponsoring en espèces et en nature fournis par des partenaires paraétatiques, tels que Genève Tourisme ou la FASE, qui reçoivent des subventions publiques ?***

La Fondation Genève Tourisme & Congrès a soutenu la manifestation estivale « Genève Genève » à hauteur de 50 000 francs. Quant à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), elle figure en tant que partenaire, car nombre de jeunes suivis par l'institution ont contribué à la mise en place et au démontage des structures de la manifestation, par le biais de stages d'insertion sociale et professionnelle organisés et défrayés par la FASe pour un montant global de 6 000 francs. Ces stages sont une occasion de valoriser, dans un cadre festif et public, les compétences de jeunes en recherche dans leur parcours de formation. Aucune aide financière n'a été accordée par la FASe.

3. *Quelle a été la contribution totale de l'Etat au grand spectacle lacustre, notamment en termes de répartition des paiements entre la Ville, l'Etat et les partenaires comme Genève Tourisme ?*

Le spectacle lacustre « Eléments » a été soutenu par l'Etat de Genève, qui lui a octroyé une subvention de 54 000 francs.

La Fondation Genève Tourisme & Congrès a quant à elle soutenu financièrement ce spectacle à hauteur de 250 000 francs. Il est à relever que le soutien à un grand événement estival accessible aux résidentes et résidents qui favorise l'attractivité du canton est un des objectifs de la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

4. *Le Conseil d'Etat a-t-il réalisé une évaluation environnementale, notamment sur le bilan carbone des infrastructures utilisées, en particulier les structures d'échafaudage venues du Portugal ?*

Comme mentionné auparavant, c'est la Ville de Genève qui a été l'organisatrice de la manifestation; c'est donc elle qui a considéré les enjeux environnementaux et fixé les critères y relatifs dans l'appel d'offres.

5. *Les conditions d'hygiène étaient-elles respectées par les restaurateurs sous les infrastructures étroites en échafaudages, et comment le SCAV a-t-il géré ces contrôles ?*

Lors de l'événement « Genève Genève », une équipe de 5 contrôleurs du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a mené 57 inspections les 14 et 15 août 2024, dès le premier jour de cette manifestation de 5 jours. Ces contrôles ont concerné 44 stands alimentaires (peu de préparations sur place, mais de l'assemblage et de la finition) et 13 stands de boissons.

Les principaux points d'amélioration relevés incluaient un manque de lave-mains dans la zone du Jardin Anglais, ainsi que des infrastructures en échafaudage parfois livrées dans un état sale. Une réunion tenue le 15 août a permis de résoudre ces problèmes dans la journée, grâce à une collaboration efficace entre les organisateurs, les exposantes et exposants et le SCAV.

En conclusion, malgré quelques ajustements nécessaires, la réactivité des différents acteurs a permis d'assurer des conditions d'hygiène conformes et sécurisées pour l'ensemble de l'événement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET